

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2023
COMMUNE DE GUEUX

La réunion a débuté le 23 mai 2023 à 20h00 sous la présidence du Maire, Monsieur RONSEaux Jean-Pierre.

Membres présents :

Monsieur BISTER Gaëtan
Monsieur BOUDILLET Thierry
Madame COLZY Hélène
Monsieur DEGODET Laurent
Madame HOURLIER Brigitte
Madame LAHAYE Pascale
Madame MORETTI Marie
Madame PORTELETTE Florence
Monsieur RONSEaux Jean-Pierre
Monsieur SOUCHON Pierre-François
Madame TROYON Magalie
Madame BONNET Mary Morgane
Madame DEVULDER Laetitia
Monsieur SAMAIN Frédéric
Monsieur VIGOUR Nicolas

Membres absents représentés :

Monsieur LEROY Denis Pouvoir donné à Mme COLZY Hélène
Monsieur MARIE Jacques Pouvoir donné à M BISTER Gaëtan
Madame PREVOST Frédérique Pouvoir donné à Mme LAHAYE Pascale

Membre absent :

Monsieur MOUZON Patrick

Secrétaire de séance : Madame COLZY Hélène

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 avril 2023
 - Constitution de la liste préparatoire des jurys d'assises pour l'année 2024
 - Choix du nom pour le complexe football
 - DE202317 - Vente du terrain de la pharmacie
 - DE202318 - Décision modificative sur le budget principal, chapitre 67 (remboursement concession + remboursement du titre concernant l'affaire JUPIN)
 - DE202319 - Décision modificative sur le budget des cellules commerciales, chapitre 67 (annulation des titres relatifs aux loyers CARREFOUR EXPRESS)
 - Révision allégée du PLU : avis sur le projet de bilan de concertation
 - Points divers
-

Approbation du procès-verbal de la réunion du 04 avril 2023

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2023 est approuvé par 16 voix pour.

Constitution de la liste préparatoire des jurys d'assises pour l'année 2024

Présentation de M. RONSEaux

Afin d'établir la liste préparatoire des jurés d'assise pour 2024, Monsieur le Maire doit procéder au tirage au sort de 3 jurés publiquement et à partir de la dernière liste électorale.

La Cour d'Appel de Reims désignera ensuite la personne retenue au sein de cette liste.

Sont exclus du tirage au sort les électeurs n'ayant pas leur domicile dans la Marne ainsi que ceux n'ayant pas atteint l'âge requis de 23 ans au cours de l'année 2024.

Sont tirés au sort :

- Monsieur Louis Ribello Pierre HENRION, domicilié au 8 rue de la Saule Coquette à Gueux
- Madame Lysiane DONGOIS, domiciliée au 10 rue de la Buirette à Gueux
- Monsieur Adrien Florent André HOPE, domicilié au 2 impasse du Moulin à Vent à Gueux

Un courrier leur sera adressé les informant de ce tirage au sort.

Choix du nom pour le complexe football

Présentation de M. RONSEaux

Après consultation des membres de l'association du club de football de Gueux sur le choix d'une dénomination du complexe footballistique, le vote a fait ressortir :

- 82 voix pour "Just Fontaine"
- 38 voix pour "Albert BATTEUX"
- 32 voix pour "Les Platanes"
- 26 voix pour "Francis MEANO"
- 10 voix pour "Gigi Souëf "

Il est décidé à l'unanimité de donner le nom de « Just Fontaine » aux terrains de football.

DE 2023017 - VENTE DU TERRAIN POUR LE DEPLACEMENT DE LA PHARMACIE

Monsieur le Maire précise que la SCI "du Soleil" représentée par Madame Claire MILLET a déposé une demande afin d'acquérir une partie de la parcelle ZN 333 d'environ 982 m² pour la construction d'une pharmacie de 380 m².

La SCI a accepté l'offre de la commune à hauteur de 110 € du m². Le permis de construire est en cours d'instruction.

Il est donc demandé au conseil d'autoriser Mr le Maire à vendre cette parcelle au profit de la SCI du Soleil.

Vente du terrain pour la future pharmacie approuvée par 16 voix pour.

DE 2023018 – DECISION MODIFICATIVE (DM1) BUDGET PRINCIPAL : TRANSFERT DE CREDITS (CHAPITRE 67)

Arrivée de Monsieur Gaëtan BISTER à 20h25. Celui-ci détenant le pouvoir de Monsieur Jacques MARIE la séance se poursuit avec 18 votants.

Monsieur DEGODET précise que des demandes de remboursement sont survenues en 2023 portant sur des titres émis en 2022 :

- Remboursement d'une concession suite à la revente à la commune ;
- Remboursement du titre concernant le nettoyage et la désinfection du logement de Mme JUPIN. (suite à l'annulation du titre exécutoire par le Tribunal administratif).

Sur proposition de Mr DEGODET, il est décidé d'apporter au budget de la commune 2023 les modifications suivantes :

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
D	F	67	678	Autres charges exceptionnelles	+ 55 €
D	F	67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 9 035 €
D	F	011	615221	Entretien des bâtiments publics	- 9 090 €

Décision modificative de transfert de crédits sur le budget principal approuvée par 18 voix pour.

DE 2023019 - DECISION MODIFICATIVE (DM1) BUDGET CELLULES COMMERCIALES : OUVERTURE DE CREDITS (CHAPITRE 67)

Monsieur DEGODET précise que des régularisations de loyers ont été émises à la date d'anniversaire de la prise du bail par l'enseigne CARREFOUR.

Ces régularisations ont été effectuées par l'émission de titres sur le budget 2022 mais de façon incorrecte. Il est donc nécessaire de procéder à l'annulation des titres émis en 2022 et ainsi les repasser correctement sur le budget 2023.

Sur proposition de Mr DEGODET, il est décidé d'apporter au budget des cellules commerciales 2023 les modifications suivantes :

Sens	Section	Chap.	Art.	Objet	Montant
D	F	67	673	Annulation des titres	+ 90 €
R	F	70	706	Locations diverses	+ 90 €

Décision modificative d'ouverture de crédits sur le budget des cellules commerciales approuvée par 18 voix pour.

REVISION ALLEGEE DU PLU : AVIS SUR LE PROJET DE BILAN DE CONCERTATION

Cette délibération est ajournée.

Présentation de Mr RONSEAUX et Mme COLZY.

Cette délibération sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Il est précisé que Monsieur le Maire souhaite organiser une réunion de travail afin d'informer le conseil de l'avancée des procédures concernant la révision allégée et la modification de droit commun du PLU. Cette réunion est fixée au 8 juin 2023 à 20h00.

Points divers

Règlement d'occupation des terrasses des cellules commerciales

Après avis du conseil, et compte-tenu des travaux en cours du futur lotissement du Moulin à Vent qui apporteront des nuisances de bruit et de poussière pendant encore quelques mois, il est décidé de laisser les commerces qui le souhaitent, installer des terrasses sur la place du Cèdre sans procéder au paiement d'un droit de place. Ce sujet sera abordé à nouveau lorsque les travaux seront terminés.

Choix d'une mutuelle communale

Le choix sera entériné lors de la réunion de CA du CCAS du 5 juillet 2023

Prise en compte d'une facture d'un administré par la collectivité

Monsieur RONSEAUX informe l'assemblée qu'il a fallu déboucher le drain d'écoulement des eaux pluviales, qui relie le fossé du Château au lac, et qui passe sous diverses propriétés. C'est une servitude communale mais le drain était obstrué par les racines de bambous poussant dans un terrain privé. Le conseil prend en charge cette dépense mais insiste sur le fait que le problème se reproduira tous les ans si les bambous ne sont pas supprimés, et que la commune ne le prendra pas en charge une seconde fois. Le propriétaire sera informé de cette décision par courrier.

Cimetière : procédure de reprise des concessions

Madame COLZY expose au conseil qu'une procédure de reprise des concessions abandonnées du vieux cimetière est en cours. Les tombes ont été inventoriées, la liste a été affichée au cimetière, à la mairie et envoyée à la Préfecture. La procédure durera environ un an. Les concessions qui n'auront pas été reconnues par les familles redeviendront propriété communale et pourront à nouveau être cédées. Madame COLZY insiste néanmoins sur le fait que certains monuments présentant un intérêt historique et/ou architectural, ils resteront en l'état et deviendront monument de la commune.

Modification de droit commun du PLU

Madame COLZY informe l'assemblée que cette demande de modification n'ayant pas nécessité d'étude environnementale, la procédure suit son cours

Désignation des délégués en vue des élections sénatoriales

5 élus titulaires et 3 suppléants seront désignés lors du conseil municipal du 9 juin 2023

Appel à candidatures emploi saisonnier

Comme chaque année, Monsieur RONSEAUX annonce que des emplois saisonniers viendront compléter l'effectif des agents d'entretien des espaces verts. Ceci s'adresse plus particulièrement à des jeunes du village mais toutes les candidatures seront les bienvenues.

Nomination d'un référent déontologue pour les élus.

La délibération sera prise lors d'une prochaine séance. Ce référent ne peut être ni un élu au sein de la collectivité auprès de laquelle il exerce sa fonction, ni avoir été élu depuis au moins 3 ans et ne peut pas être non plus un agent de la collectivité.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 22h00.

Madame COLZY Hélène
Secrétaire de séance



Monsieur RONSEAUX Jean-Pierre,
Maire

